



**RAPPORT DU PRÉSIDENT
2016**

Assemblée générale annuelle
Château Mont-Sainte-Anne
23 avril 2017



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



RAPPORT DU PRÉSIDENT
Assemblée générale annuelle
Dimanche 23 avril 2017
Château Mont-Saint-Anne

Table des matières	Page
MOT DU PRÉSIDENT	6
DOSSIERS PÊCHE	8
Fête de la pêche, un succès panquébécois	8
Accès aux plans d'eau.....	8
Anguille d'Amérique.....	9
Avis de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs concernant la possibilité d'inscrire l'anguille d'Amérique la Liste des espèces en péril	9
Bar rayé	10
Pêche au bar en Gaspésie.....	10
Le bar rayé du fleuve St-Laurent	10
Appui à l'interdiction de pêche dans l'embouchure de la Rivière-Ouelle.....	11
Saumon atlantique	12
Nouveau plan de gestion du saumon.....	12
Poissons appâts	12
Le statu quo demandé.....	12
Doré jaune	14
Le Plan de gestion sur la voie de la réussite	14
Importante baisse des ventes de permis	14
DOSSIERS CHASSE	15
Orignal	15
Bilan de la saison de chasse 2016.....	15

La tique d’hiver	15
Caribou	16
Fin d’un chapitre de l’histoire de la chasse au Québec.....	16
Cerf de Virginie	18
La RTLB sera mise en œuvre en 2017.....	18
Ouverture de nouvelles zones pour la chasse.....	19
Dindon sauvage	20
La chasse en effervescence	20
Ours noir.....	21
Le plan de gestion 2018-2025 en préparation	21
Chasse avec chiens courants	22
Tourterelle triste	22
Une nouvelle espèce parmi les gibiers de chasse du Québec.....	22
Comité sauvagine	24
Implication de nos membres dans la gestion de la sauvagine	24
Comité chiens de chasse de la FédéCP.....	25
Nouveautés dans la réglementation sur la chasse.....	26
Demandes de modifications réglementaires	27
DOSSIERS D’INTÉRÊT	32
Immatriculation des armes à feu	32
Commission parlementaire sur le projet de loi sur n°64 : Loi sur l’immatriculation des armes à feu sans restriction	32
Décès de madame Marie-Claire Kirkland Casgrain	33
Réaction au rapport du commissaire au développement durable	34
Projet de loi C-246 : Loi sur la modernisation des mesures de protection des animaux.....	35

La Chambre des communes rejette le projet	35
Projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.	36
Contrôle du sanglier sauvage	37
Opposition de la FédéCP à la demande de transfert d'eau de la ville de Waukesha.....	37
Projet de modernisation du Règlement sur les habitats fauniques.....	38
ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX	38
Fauniquement femme	38
Salons.....	39
Souper-bénéfice d'Héritage faune	39
RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE.....	40
Généralités	40
Chasseurs généreux.....	41
Pourquoipecher.com.....	41
Chiendechasse.info / huntingdogs.info.....	42
AUTRES PROJETS.....	42
Planification stratégique	42
Portail FédéCP	43
Présentation autoportante de la FédéCP et de ses filiales	43
Implantation de la stratégie de contenu et du blogue de la Fédération	44
Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN).....	45
Village Nordik	45
Les administrateurs de la Fédération.....	47
Les employés	48

MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames,
Messieurs,

J'ai le plaisir, pour une dixième et dernière année, de vous présenter ce bilan d'activités de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Deux mille seize (2016) fut une année bien remplie pour le conseil d'administration, les employés, et les bénévoles de la FédéCP.

Cette dernière année fut marquée par la réalisation et la continuité de nombreux projets, à débiter par l'implantation du Portail FédéCP, qui nous permet de continuer à positionner notre Fédération et sa structure organisationnelle comme étant actuelles et à l'affût des dernières technologies. Ce système, conçu sur mesure pour notre Fédération, optimise les communications avec nos membres, en plus de leur offrir des outils de gestion performants et facilitants.

Pour rayonner davantage et accroître la notoriété de la FédéCP auprès des adeptes, une stratégie de marketing de contenu a été élaborée et implantée. Cela a consolidé le positionnement de la Fédération sur les réseaux sociaux et sur le web, en plus de donner lieu à des partenariats extrasectoriels des plus profitables. À cet effet, le blogue FédéCP a été intégré à notre site Internet et nous permet de publier un contenu exclusif dans différents axes de communication qui rejoignent l'ensemble de nos clientèles.

Cette année encore, grâce au programme de réinvestissement dans le domaine de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), des projets prioritaires pour la FédéCP ont obtenu l'aide financière nécessaire à leur réalisation. Le programme Chasseurs généreux a ainsi pu être déployé à l'échelle provinciale. Deux nouveaux microsites web sont venus s'ajouter à notre gamme d'outils technologiques; pourquoipêcher.com et chiensdechasse.info/huntingdogs.info.

Nous avons évidemment poursuivi notre implication dans plusieurs dossiers d'importance, dont ceux du bar rayé, du dindon sauvage, du caribou et de la sauvagine. Ces dossiers feront l'objet d'une attention particulière cette année, tout comme l'accessibilité aux plans d'eau et à la pêche qui, tel qu'en fait foi la thématique de notre congrès, est un enjeu prioritaire pour notre organisation et sur lequel nous poursuivons nos efforts.

C'est avec plaisir que je vous présente tous ces thèmes et plusieurs autres qui ont été abordés au cours de la dernière année sous forme de résumé, de manière à vous

informer des réalisations de votre Fédération. Vous serez à même de constater que la FédéCP a été très active dans la poursuite de sa mission en 2016.

Plus globalement, c'est avec beaucoup de fierté que nous publions cette année le bilan des 20 dernières années de la Fédération (1996-2016). Je vous encourage à parcourir cet ouvrage de référence; vous en serez grandement impressionné. Ce bilan est hautement significatif pour moi, puisque j'ai eu l'honneur de présider la Fédération durant la moitié de cette période. C'est donc dans cet esprit de fierté et de sentiment du devoir accompli que je quitte mes fonctions de président. Je lègue une Fédération actuelle, vive et en pleine effervescence.

Je ne pourrais passer sous silence le travail vaillant et énergique des bénévoles qui œuvrent au sein de la FédéCP. Leur passion, leur dévouement et leur volonté de contribuer au maintien et à la perpétuation des activités de chasse et de pêche sont remarquables.

En mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre généreuse implication, indispensable à l'atteinte de nos objectifs communs.



Pierre Latraverse

Président

DOSSIERS PÊCHE

Fête de la pêche, un succès panquébécois

Il y a maintenant dix-sept ans que la Fête de la pêche existe. Chaque année, cette activité rejoint des milliers de Québécois qui en profitent pour participer à une activité d'initiation à la pêche. Pour plusieurs associations membres de la FédéCP, il s'agit d'une belle occasion de s'impliquer dans leur communauté et de participer directement à la formation de la relève des pêcheurs. Pour aider les associations à atteindre leurs objectifs, chaque année, Héritage faune procède au tirage au sort de trois bourses relève de 500 \$. En 2016, ces trois associations membres de la FédéCP ont été favorisées par le tirage:

- Association des amateurs de chasse et pêche Alouette de Montpellier
- Association chasse, pêche et plein air Ste-Anne-de-la-Rochelle
- Vision St-Maurice, Shawinigan

Je vous invite à vous inscrire à ce tirage en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (fedecp.com) avant le 20 mai prochain. Cliquez sur l'onglet Héritage faune, puis dans le menu qui apparaît dans le coin supérieur droit, rendez-vous dans la section des Bourses.

Accès aux plans d'eau

La FédéCP a continué en 2016 à suivre de près le dossier de la perte d'accès aux plans d'eau dans les municipalités du Québec. De nombreuses municipalités continuent à réserver à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires, privant ainsi l'ensemble des Québécois d'avoir accès à cette ressource collective. Mais la FédéCP continue ses pressions pour amener le gouvernement à améliorer la situation à la satisfaction de la communauté des pêcheurs. C'est ainsi qu'incité par différents organismes, particulièrement notre fédération, le MFFP a mis sur pied un projet pilote, assorti d'un budget de 150 000 \$ provenant des revenus issus de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage au Québec afin de soutenir des initiatives qui ont pour but d'améliorer l'accès aux cours d'eau pour y pratiquer la pêche sportive. Ce

programme, dédié aux municipalités du Québec aidera à l'élaboration d'un programme normé d'aide financière portant potentiellement sur d'autres activités de chasse ou de pêche.

Puisque les argents proviennent de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage, nous avons demandé au MFFP de nous fournir un rapport de la situation. Nous espérons recevoir ce bilan bientôt.

Quant au comité de travail interministériel unissant le MFFP et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire mis sur pied au cours des dernières années, la sous-ministre associée à la faune a mentionné lors d'une rencontre en novembre dernier que ses travaux allaient bon train.

Anguille d'Amérique

Avis de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs concernant la possibilité d'inscrire l'anguille d'Amérique la Liste des espèces en péril

La FédéCP a étudié le projet de Pêches et Océans Canada d'inscrire l'anguille d'Amérique à la Liste des espèces en péril. À notre avis, ce n'est certainement pas la pêche sportive qui a placé ce poisson en péril. D'ailleurs, nous voyons mal comment l'inscription de l'anguille à la LEP pourrait améliorer le sort de ce poisson catadrome. Étant donné que l'anguille d'Amérique est un poisson migrateur qui l'amène loin des eaux canadiennes, il serait plutôt essentiel de le doter d'un plan de protection conjoint réunissant les états dans lesquels elle se retrouve à un moment ou un autre de ses migrations.

Nous sommes d'accord que la Loi sur les espèces en péril est un puissant outil lorsqu'il s'agit de procéder à la sauvegarde des espèces vivantes et au rétablissement d'espèces en péril. Mais encore faut-il que le Canada soit en mesure de contrôler la plupart des facteurs ayant une incidence sur l'espèce visée. Dans le cas de l'anguille, un ajout à la LEP ne changerait rien au prélèvement qui survient hors des eaux canadiennes et ne l'empêcherait pas d'être décimée par les turbines des centrales électriques. En d'autres mots, de nombreux problèmes mettent probablement en péril la population d'anguilles d'Amérique, mais l'inscription de cette espèce à la LEP ne permettrait au gouvernement du Canada d'intervenir que sur quelques-uns de ces problèmes, dont la récolte par la

pêche commerciale, y compris celle sur les civelles qui survient aux États-Unis et dans les autres pays de son aire de distribution. Donc, il obtiendrait les mêmes effets de protection en limitant simplement la pêche commerciale des anguilles adultes et des civelles qui se pratiquent dans certaines régions du Canada. En somme, l'inscription de l'anguille d'Amérique à la LEP ne lui assurerait pas une protection significative étant donné que de nombreuses menaces ne peuvent être contrôlées par le gouvernement du Canada.

En l'occurrence, nous demandons que la pêche sportive à l'anguille soit maintenue, et que la limitation de la pêche commerciale soit envisagée par le gouvernement si ce dernier veut prendre des mesures afin d'aider à la pérennité de ce poisson.

Bar rayé

Pêche au bar en Gaspésie

La pêche au bar dans le sud de la Gaspésie a connu une excellente saison. En effet, c'est le 15 juin qu'a eu lieu l'ouverture de la saison 2016 que plusieurs mordus attendaient avec impatience. Tout d'abord prévue selon les mêmes règles qu'en 2015, la saison de pêche a toutefois été modifiée de sorte qu'au début de septembre, le ministre Luc Blanchette informait la population qu'à la suite de l'analyse de la saison de pêche en cours et de la disponibilité de la ressource, la saison était prolongée. À cet effet, la date de fin de la saison a été reportée au 31 octobre, avec une limite de capture d'un bar rayé par jour.

Afin de rendre l'information réglementaire la plus accessible possible aux usagers et pour sensibiliser le public, la FédéCP Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, aidée de la permanence de la Fédération, a produit des affiches informatives qu'il est possible d'apercevoir sur les berges de la Baie-des-Chaleurs. Cette initiative a été rendue possible grâce au support financier du MFFP, dans le cadre de l'enveloppe régionale du programme de réinvestissement dans le domaine de la faune.

Le bar rayé du fleuve St-Laurent

Pour sa part, la population de bar rayé du fleuve St-Laurent est devenue omniprésente et présente des signes d'essor remarquable. Les histoires faisant état de son abondance se multiplient, sans toutefois émouvoir le ministère qui continue à investir des sommes

considérables dans la recherche, tout comme Pêches et Océans Canada d'ailleurs. Mais, malgré la vitalité et l'abondance de ce poisson, la pêche demeure interdite et il ne peut être capturé. La FédéCP espère que le MFFP pourra à court terme permettre l'exploitation de ce poisson, afin de le mettre en valeur et de rendre accessible cette ressource faunique convoitée de façon durable au Québec.

C'est à cette fin que nous avons fait parvenir aux ministres concernés une lettre leur demandant d'intervenir et de travailler à une ouverture de la pêche au bar à moyen terme. En somme, nous leur demandons de faire preuve de bon sens et d'écoute de leurs clientèles et de prendre les mesures qui permettront de faire aboutir rapidement ce dossier. De nombreux organismes et bénévoles ont investi du temps et des fonds dans ce projet, et il n'y a plus aucune raison de ne pas entreprendre, dès maintenant, le processus d'inclusion du bar rayé aux espèces qu'il est permis de pêcher au Québec.

Nous continuons par ailleurs à participer au Comité de rétablissement mis en place en regard de la Loi sur les espèces en péril au Canada, mais les actions de ce comité demeurent bien théoriques et n'ont pas comme objectif de tout faire pour ouvrir le plus rapidement possible la pêche au bar dans le fleuve, mais plutôt de rencontrer les exigences légales de la loi.

Appui à l'interdiction de pêche dans l'embouchure de la Rivière-Ouelle

Les suivis présentement effectués à l'embouchure de la Rivière-Ouelle démontrent que ce secteur semble jouer un rôle important, comme habitat essentiel du bar rayé et on y retrouve des poissons qui sont plus gros que la moyenne, en comparaison par exemple des bars qui sont pris accidentellement par la pêche sportive ailleurs dans le fleuve. C'est afin de protéger ces poissons que la Fédération a donné son accord à la Direction de la gestion de la faune du Bas-St-Laurent du MFFP d'interdire la pêche à toutes les espèces, dans l'embouchure de la Rivière-Ouelle pendant toute la saison de pêche.

N'oubliez pas ; si vous devez faire la remise à l'eau d'un bar rayé, procédez de façon adéquate. Pour se faire, je vous invite à visionner cette capsule vidéo animée par Cyril Chauquet disponible sur le site Internet pourquoipecher.com. Visionnez et partagez !

Saumon atlantique

Nouveau plan de gestion du saumon

En 2015, la FédéCP a participé, tout en soutenant la FQSA, à la refonte du plan de gestion du saumon atlantique qui a été annoncé en mars 2016. Au cours des dernières décennies, l'état des populations de saumons atlantiques a connu des changements et la mentalité des pêcheurs s'est aussi transformée. C'est dans ce contexte que la gestion du saumon atlantique devait être optimisée avec l'objectif de favoriser la restauration des populations et de maximiser les retombées économiques de la pêche. De nombreux intervenants ont pu faire part de leurs préoccupations relativement au contenu de ce nouveau plan de gestion qui est appuyé sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2016, de nouvelles règles sont entrées en vigueur dont :

- La fermeture complète de la pêche ou la restriction de la récolte des saumons sur les rivières dont la population est en situation critique.
- Sur toutes les rivières où la pêche au saumon est autorisée, la remise à l'eau des grands saumons est obligatoire en début de saison, à l'exception des rivières de la région du Nord-du-Québec et des rivières Moisie, Natashquan et Causapscal.
- La rétention des grands saumons est assujettie à des règles relatives à l'atteinte des cibles de gestion.
- La remise à l'eau obligatoire de tous les grands saumons pêchés en dehors des rivières à saumons.
- La réduction de la limite de prise et de possession quotidienne à un maximum de deux saumons par jour.

Poissons appâts

Le statu quo demandé

Au premier avril 2017, il sera interdit d'utiliser des poissons appâts, morts ou vivants, dans la plupart des zones de pêche de la province en été. Par ce nouveau cadre réglementaire, le MFFP a comme objectif de prémunir les plans et cours d'eau du Québec contre de possibles dispersions de maladies et d'espèces aquatiques envahissantes (EAE).

Pour notre fédération, et le porteur de dossier M. André Poulin, l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants en saison estivale dans la plupart des secteurs de pêche du Québec, qui était appliquée depuis 2013, est bien suffisante pour atteindre cet objectif. Mais le gouvernement se dirige vers cette mesure draconienne malgré qu'il nous semble bien inutile de tenter de limiter la circulation d'espèces pathogènes et indésirables des Grands Lacs vers le fleuve Saint-Laurent. Ces derniers peuvent vraisemblablement se propager de façon naturelle à partir d'autres cours d'eau limitrophes du Québec, par l'intermédiaire de poissons en migration affectés. Les oiseaux et la navigation de plaisance peuvent aussi jouer un rôle de même que le transport maritime.

L'utilisation de poissons comme appâts est une pratique essentielle pour plusieurs créneaux de pêche et nous pouvons craindre les conséquences économiques que cette décision entraînera. Nous avons bien demandé au MFFP de nous recevoir, accompagné de représentants des pêcheurs de poissons appâts pour discuter de la question. Il aurait été possible d'explorer des améliorations qui auraient pu être apportées aux différents aspects du commerce des poissons appâts, de leur capture jusqu'à leur mise en marché, afin qu'il se fasse de la façon la plus sécuritaire possible. Mais notre demande a été refusée.

Présentement, l'ensemble des intervenants de l'industrie de la pêche sportive travaille avec ardeur à maintenir le dynamisme du secteur, voire à augmenter les clientèles actuelles. À cette fin, il faut éviter le plus possible d'ériger de nouvelles entraves. Dès lors, le retour de la possibilité d'utiliser les poissons appâts tels que cela était permis auparavant aurait constitué un avantage important pour conserver nos acquis.

Il est important que les pêcheurs et les associations se manifestent auprès de la députation. Pour vous aider, une lettre type a été préparée à cet effet, disponible sur le site internet de la Fédération.

Dans un autre ordre d'idées, une importante intervention de notre Fédération a permis de grandement bonifier le sondage sur l'utilisation des poissons appâts que le ministère a lancé fin 2016. La première version de ce sondage était beaucoup plus biaisée que celle qui a finalement été publiée.

Doré jaune

Le Plan de gestion sur la voie de la réussite

C'est en avril 2016 que la nouvelle mouture du plan de gestion du doré a été lancée. Cette fois, c'est pour une période de 10 ans qu'il est en place, de 2016 à 2026. Au dire du MFFP, les limites de taille établies en 2011 dans le Plan de gestion du doré 2011-2016 ont donné des résultats encourageants et la situation du doré jaune s'est en effet améliorée de façon importante depuis son implantation en 2011. On note une amélioration de l'abondance du doré et du nombre de femelles matures dans la plupart des zones de pêche.

En somme, les objectifs fixés dans le premier plan de gestion du doré demeurent. Cependant, selon les gestionnaires responsables du doré, certaines modifications réglementaires étaient requises afin d'améliorer et de conserver la qualité de la pêche et d'harmoniser l'ensemble de la réglementation québécoise.

Nouveautés en vigueur depuis le premier avril 2016

- Le Plan de gestion 2016-2026 sera en vigueur du 1er avril 2016 au 31 mars 2026. La taille des prises de doré jaune sera réglementée partout au Québec.
- Les modifications apportées concernent les zones de pêche 16, 17 et 22 où la limite de longueur minimale de 32 cm est remplacée par une gamme de longueurs exploitée de 37 à 53 cm, avec la possibilité de conserver un doré de plus de 53 cm.
- Pour la zone de pêche 13, la limite de longueur minimale de 32 cm est remplacée par une gamme de longueurs exploitée de 32 à 47 cm, afin d'y optimiser la gestion de l'espèce et d'harmoniser la réglementation de cette zone avec celle du reste de la province.

Importante baisse des ventes de permis

Le ministre Laurent Lessard annonçait en 2014 une importante hausse du prix des permis de chasse et de pêche. Pour notre fédération, cette hausse était exagérée et nous avons tout de suite prévenu les autorités que des conséquences importantes s'en suivraient. Malheureusement, nos doléances sont restées vaines et nous avons assisté, au cours des deux dernières années, à la perte de 55 000 permis de pêche, de sorte que

le nombre de permis vendus a atteint son plus bas niveau depuis fort longtemps ; on parle de plusieurs décennies. Ceci, c'est sans compter les 22 000 personnes qui ont préféré, durant cette période, se procurer leur permis de trois jours plutôt que leur permis annuel. En d'autres termes, ils sont devenus des adeptes moins convaincus qui consacreront moins de leur budget loisirs à la pêche. Pour nous, il s'agit d'une catastrophe et est la conséquence d'un manque de leadership du gouvernement dans la mise en valeur des activités de prélèvement.

DOSSIERS CHASSE

Orignal

Bilan de la saison de chasse 2016

Bien qu'au cours de la saison de chasse 2016 la récolte des femelles originales n'ait pas été permise, ce fut une bonne année de chasse; un record de récolte a été établi pour une année restrictive. En effet, 21 649 bêtes ont été ramenées des forêts par les chasseurs, le précédent record de 21 142 originaux ayant été atteint en 2014.

Quant au plan de gestion, celui actuellement en vigueur le sera jusqu'en 2019, alors que le prochain devrait voir le jour en 2020, si toutefois la planification du MFFP est maintenue.

La tique d'hiver

La tique d'hiver de l'orignal est un parasite dont on entend de plus en plus parler dans la communauté des chasseurs d'originaux. Il s'agit d'un acarien qui peut atteindre, à la fin de la saison froide, une quinzaine de millimètres. Il affecte principalement les originaux, mais il peut parasiter d'autres espèces animales. Cette tique est naturellement présente dans plusieurs régions du sud du Québec, mais on la retrouve également dans des régions plus au nord comme l'Abitibi et la Gaspésie. Des cas sont rapportés en plus grand nombre depuis quelques années, particulièrement dans les régions situées au sud du fleuve Saint-Laurent.

Les chasseurs d'originaux se questionnent, avec raison, sur les conséquences de cet acarien sur les populations d'originaux de la province. En effet, si quelques tiques ne

sont pas néfastes pour un orignal, les années de fortes infestations, plusieurs milliers de tiques peuvent se retrouver sur une seule bête, provoquant différents symptômes tels qu'un comportement anormal, une perte de poids, une perte de poils et autres. Pour les chasseurs, le phénomène est inquiétant.

Le point sur la question a été fait l'année dernière lors d'un atelier du congrès. En somme, bien que décevante, la présence de tiques au Québec constitue un phénomène naturel avec lequel il faudra apprendre à travailler. Il est cependant essentiel que le gouvernement maintienne ses suivis, et même qu'il les intensifie. Par contre, même s'il apparaît essentiel pour l'ensemble des intervenants concernés que le MFFP doit être proactif et qu'il mette sur pied un programme de recherche afin de trouver des méthodes de contrôle des tiques cette éventualité qui a été écartée par ce dernier.

Heureusement, en décembre dernier, Messieurs Steeve Côté et Jean-Pierre Tremblay, chercheurs à l'université Laval, ont convié plusieurs intervenants afin de solliciter leur appui financier pour conduire un projet sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie et la dynamique des populations de l'orignal dans l'est du Canada. C'est avec plaisir que la Fédération contribuera à ce projet et qu'elle a incité des partenaires tels que la Fondation de la faune du Québec et la Sépaq à soutenir eux aussi le projet.

Pour M. Serge Le RoyAudy, porteur du dossier orignal, il faut protéger les populations d'originaux du Québec et le capital qu'elles constituent. Il serait très dommageable pour l'économie du Québec, advenant une augmentation du phénomène, qu'on soit obligé d'en venir à diminuer les populations d'originaux. Dans le souci de maintenir un rapport coûts-bénéfices avantageux, il est préférable d'investir présentement dans des programmes de recherches, plutôt que de subir les pertes économiques et la baisse du nombre d'adeptes qui surviendraient advenant la baisse du nombre de bêtes.

Caribou

Fin d'un chapitre de l'histoire de la chasse au Québec

Le MFFP a annoncé le 21 décembre dernier la fermeture de la chasse sportive au caribou migrateur à compter du 1^{er} février 2018. C'est avec incompréhension que nous avons accueilli cette nouvelle. Pour nous, qui avons pour mission la défense des droits

des chasseurs et pêcheurs québécois, il s'agit d'une démonstration du manque de vision du gouvernement quant à la mise en valeur des ressources fauniques nordiques du Québec.

Il va sans dire que nous sommes, nous aussi, préoccupés par l'état du cheptel de caribous et nous savons que de nombreux facteurs peuvent être invoqués pour expliquer les baisses survenues. Le surbroutage de la végétation ainsi que la hausse du nombre de prédateurs comptent parmi ces causes. Le réchauffement climatique est lui aussi de plus en plus soupçonné, notamment parce qu'il engendre un dérangement accru des caribous par les insectes et provoque un déphasage entre l'essor de la végétation assurant les meilleures conditions de lactation et la période de mise bas.

Si les constats scientifiques permettent d'avancer que plusieurs facteurs interviennent concurremment pour expliquer le déclin du caribou (les populations du Québec et du Canada sont en déclin, de même que celles d'autres pays) nul ne peut prétendre que la chasse sportive est l'une des causes directes de ce déclin et qu'un prélèvement raisonnable et balisé aggraverait la situation. Comment peut-on expliquer le maintien de la chasse au caribou pour certaines populations dans le Nord-Ouest canadien et en Alaska alors que ces troupeaux sont aussi marginaux et même plus que celui de la Rivière aux Feuilles ?

Il importe de défendre le principe d'accès équitable aux ressources fauniques de notre province, d'autant plus que cette décision aura d'importantes répercussions économiques et sociales ; la chasse au caribou est une activité touristique qui génère d'importantes retombées économiques autant dans le Nord québécois que dans les grands centres. Les pertes engendrées touchent directement des centaines d'emplois reliées aux pourvoiries, en plus d'affecter indirectement plusieurs autres acteurs connexes, comme les hôteliers, les centres de débitage et les compagnies de transport.

Par cette décision, il nous est apparu que le gouvernement répondait finalement aux demandes des communautés autochtones membres du Comité conjoint de Chasse, Pêche et de Piégeage. Depuis 2010, il est clair que les mesures toujours plus restrictives annoncées chaque année allaient conduire à cette décision drastique de fermer la chasse. Si le prélèvement par les autochtones des communautés Cries, Inuits et Naskapis peut être poursuivi, la FédéCP maintient qu'une part aurait dû être réservée à

la chasse sportive, en respect du principe de ressource collective et des différents plans de gestion et ententes.

Pour la FédéCP, il est grand temps que le gouvernement se dote d'une conception durable et intégrée du milieu faunique et qu'il reconnaisse les retombées positives engendrées par les activités de prélèvement pour l'ensemble du Québec. Régler une situation de façon aussi peu visionnaire et unilatérale ne peut que déplacer le problème tout en générant au bout du compte bien plus de pertes que de bénéfices.

Cerf de Virginie

La RTLB sera mise en œuvre en 2017

La FédéCP continue de suivre attentivement le déploiement du projet de restriction sur la taille légale des bois des cerfs abattus à la chasse dans les zones 6 nord et 6 sud. Pour l'instant, tout se déroule bien et, selon les informations reçues du MFFP, le projet devrait voir le jour malgré les tensions des derniers mois entre le gouvernement et ses juristes.

Rappelons que les règles de chasse seront modifiées dans les zones concernées pour la saison de chasse 2017, pour une durée de 5 ans, au terme desquelles un rapport sera produit. Il faudra donc attendre 2022 avant de connaître les évaluations de la RTLB par le gouvernement et savoir si elle sera maintenue et possiblement étendue à d'autres zones.

Malgré qu'elle a été l'instigatrice de ce projet, notamment grâce à l'aide de M. Michel Dufort porteur de ce dossier, la FédéCP craint cependant une certaine réaction négative des chasseurs parce qu'aucune campagne d'information n'a été diffusée à leur attention afin de bien expliquer le projet. L'expérience démontre pourtant l'importance de bien renseigner les clientèles afin d'aller chercher leur support. Malgré les mises en garde de la FédéCP, le ministère n'a pas profité de notre aide qui leur avait pourtant été offerte à cette fin.

J'en profite pour souligner que le ministère a toutefois lancé une consultation auprès des chasseurs des zones 6 nord et 6 sud, sondage qui sera répété éventuellement, afin de déterminer la satisfaction des chasseurs au sujet de la RTLB.

Rappelons les paramètres du projet :

- Le projet a comme objectif d'interdire d'abattre les cerfs ayant au moins trois pointes sur un des côtés;
- Les zones de chasse 6 nord et 6 sud ont été choisies comme zone d'expérimentation;
- Un permis spécifique sera requis en plus du permis régulier;
- Le projet fera l'objet d'un suivi scientifique;
- Le MFFP pourra augmenter l'émission de permis de cerf sans bois pour contrer la déprédation.
- Le projet expérimental se déroulera entre 2017 et 2021
- Des données seront récoltées dès 2016.

Ouverture de nouvelles zones pour la chasse

Le MFFP a annoncé en mars 2016 que la chasse au cerf de Virginie est maintenant autorisée dans les zones 27 Est, 27 Ouest et 28, incluant les zones d'exploitation contrôlées (zecs) ainsi que les réserves fauniques.

Il s'agit d'une excellente manière de mettre en valeur ce gibier convoité. C'est d'ailleurs pourquoi la FédéCP avait demandé, lors de l'élaboration du plan de gestion, de permettre l'ouverture de la chasse dans les zones présentant des populations marginales, à la limite de l'aire de répartition du cerf, voyant un avantage à prélever des bêtes plutôt que de les laisser succomber de faim à la suite d'hivers difficiles.

Pour la Fédération, il est extrêmement important que le gouvernement profite de toutes les occasions qui s'offrent pour maximiser les retombées des activités de prélèvement faunique. L'ouverture de la chasse au cerf dans ces nouveaux secteurs sera

favorable à la relève, aux territoires fauniques, aux marchands, et à toute l'économie engendrée par la chasse.

Dindon sauvage

La chasse en effervescence

La Fédération a constaté, lors de la publication du bilan de la saison de chasse 2016 du dindon sauvage par le MFFP, que les adeptes sont au rendez-vous, entraînant sur leur passage des retombées économiques significatives.

Ainsi, 5869 dindons ont été récoltés. Ceci représente une augmentation notable de 35 % par rapport à 2015 alors que 4319 avaient été abattus. Le nombre de chasseurs s'est pour sa part accru de 16 %. Le tableau suivant présente les chiffres pour les cinq dernières années.

Année	Nombre de dindons récoltés	Nombre de permis vendus
2016	5869	14249
2015	4319	12270
2014	4215	11290
2013	3082	8338
2012	2069	6549

Les données présentées par le ministère démontrent encore une fois que c'est la région de l'Estrie, qui possède probablement le meilleur potentiel de chasse, qui a offert la meilleure récolte. Mais d'autres régions présentent aussi de très bons territoires de chasse. Plus de 1000 dindons ont été récoltés dans la zone 10, près de 900 dans les zones 7 et 8 respectivement, et près de 800 dans la zone 4.

Quant aux retombées économiques, elles suivent bien entendu l'évolution du nombre d'adeptes. Le MFFP estime que plus de 5 millions de dollars ont été investis par les chasseurs en 2016 et ce n'est pas fini puisque la population se porte bien et que de très

nombreux secteurs de chasse sont toujours disponibles. Pour les intéressés, il faut savoir que le dindon occupe un habitat très similaire à celui du cerf de Virginie et que, conséquemment, il reste beaucoup de places pour accueillir les nouveaux venus.

Cette situation ne surprend pas la FédéCP qui, malgré le scepticisme de certains lorsqu'elle a commencé à travailler à ce dossier, était convaincue que cette chasse deviendrait une histoire à succès pour le Québec, comme elle l'est devenue dans d'autres juridictions.

Ours noir

Le plan de gestion 2018-2025 en préparation

Notre fédération a été choquée d'être écartée du processus d'élaboration du prochain plan de gestion de l'ours noir qui entrera en vigueur en 2018. En effet, plutôt que de participer à quelques rencontres d'un comité technique tels que ceux qui étaient utilisés autrefois, la FédéCP a été conviée en novembre dernier à une rencontre où on l'a informé des quatre orientations en jeu pour le prochain plan de gestion. Cette situation est d'autant plus navrante que la Fédération avait conduit il y a deux ans une consultation auprès des chasseurs, dont les résultats n'auront jamais été transmis au gouvernement. Ces quatre orientations sont :

1re orientation : Maintenir les populations d'ours noirs à un niveau permettant de concilier les enjeux biologiques et de tolérance sociale;

2e orientation : Exploiter l'ours comme une ressource renouvelable de grande valeur;

3e orientation : Consolider et développer l'intérêt des chasseurs et piégeurs pour l'ours noir;

4e orientation : Minimiser les inconvénients liés à la présence d'ours noir.

Cette façon de faire a été dénoncée par les partenaires membres de la Table nationale de la faune auprès des gestionnaires, mais aussi du ministre. Toutefois ce dernier est à

évaluer la situation et à comprendre l'importance pour notre secteur de garder une cohésion entre le gouvernement et les clientèles... à suivre.

Chasse avec chiens courants

En ce qui concerne les orientations du plan de gestion, nous avons déploré que la chasse avec chiens courants ait été retirée des éléments de consultation. Depuis 2006, alors que cette chasse devait être réglementée, on ne cesse de saboter ce dossier. À l'époque, une consultation a été effectuée en bonne et due forme, afin d'en arriver à un accord de principe, dans le respect des consignes qui avaient été imposées par le ministère. Ces consultations ont exigé des années de travail bénévole et des déboursés importants pour plusieurs organisations. À la suite de ce cheminement, qui aurait dû mener à l'officialisation de cette chasse, la FédéCP a accepté la décision sans appel du gouvernement de procéder tout d'abord à une année de chasse en vertu de permis émis à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (permis SEG) afin de respecter les délais occasionnés par le processus réglementaire. Par la suite, on nous a confirmé à quelques reprises que la chasse à l'ours avec chiens courants devait apparaître à la Gazette officielle du Québec, notamment au début de 2008. Depuis ce temps, chaque année, les chasseurs avec chiens courants s'activent en vertu de permis SEG, en attendant que le ministre respecte les engagements pris par ses prédécesseurs.

Nous demandons que la chasse à l'ours avec chiens courants soit réinscrite parmi les orientations du plan de gestion, tel qu'il avait été entendu, et par respect pour les chasseurs à qui on avait promis la légalisation de cette activité de chasse.

Tourterelle triste

Une nouvelle espèce parmi les gibiers de chasse du Québec

Nous apprenions en juin 2016 que la chasse à la Tourterelle triste est dorénavant permise au Québec. La modification réglementaire a en effet été inscrite dans la Gazette du Canada du 29 juin dernier. Pour la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

(FédéCP), il s'agit de l'aboutissement d'une demande acheminée auprès du Service canadien de la faune, il y a quelques années déjà.

Pour faire suite à cette demande, le Service canadien de la faune (SCF) a procédé à l'analyse de données sur la population québécoise et a tenu une consultation des membres de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs qui a majoritairement donné son appui à la demande de la FédéCP.

La Tourterelle triste, aussi surprenant que cela puisse paraître, est l'espèce aviaire la plus abondante, la plus largement répandue et la plus chassée en Amérique du Nord. La population québécoise s'établirait d'ailleurs à plus de 750 000 individus. C'est en réalisant ce constat que la FédéCP s'est déjà intéressée à la possibilité de voir arriver cet oiseau parmi les gibiers chassés au Québec.

Même si des doutes ont été émis par certains quant au bien-fondé de cette chasse, la FédéCP tient à rappeler que les chasseurs du Québec sont des amateurs sérieux qui pratiquent leurs activités avec respect et éthique. Il ne surviendra pas davantage de problèmes avec cette chasse qu'avec celle de tout autre gibier.

La période de chasse a lieu pendant une période de 106 jours à compter du samedi le plus près du 18 septembre ou le 18 septembre si cette date tombe un samedi. La limite quotidienne est de huit oiseaux alors que le maximum d'oiseaux à posséder est de 24. Des munitions contenant des billes non toxiques devront être utilisées.

Selon les analyses, cette chasse ne devrait avoir que peu d'effets sur la population de tourterelles du Québec. En effet, les statistiques obtenues en Ontario indiquent que les chasseurs récoltent annuellement 2 % de la population estimée à 1,2 million d'oiseaux. Toutefois, il s'agit d'un nouveau créneau qui attirera sa part d'adeptes et qui contribuera à l'économie générée par le secteur de la chasse. Pour l'instant, il a été mentionné à la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs en octobre dernier que seulement deux ailes avaient été reçues dans le cadre de l'enquête annuelle auprès des chasseurs de sauvagine du SCF.

Comité sauvagine

Implication de nos membres dans la gestion de la sauvagine

C'est le 23 janvier que la rencontre 2016 du Comité sauvagine a eu lieu, présidée par M. Marc Renaud. Trois résolutions ont alors été adoptées, qui ont par la suite été entérinées par le conseil d'administration de la FédéCP.

Résolution 2016 – 3

Il a été résolu de demander au gouvernement fédéral de réglementer la production des bourres des cartouches utilisées à la chasse et qu'il exige des fabricants qu'ils les produisent à partir de plastic de couleur et biodégradable.

Résolution 2016 – 4

Il a été résolu d'acheminer une nouvelle lettre au Service canadien de la faune pour demander d'appliquer le principe de l'avis de sept jours lorsqu'un agent fédéral demande de présenter son permis de chasse, tel que cela est permis par la réglementation provinciale.

Résolution 2016 – 5

Il a été résolu de demander au Service canadien de la faune de permettre la chasse à marée haute, durant la récolte de conservation printanière, entre la rivière aux Vases et la rivière à Lacaille sur la ZEC de Montmagny, zone qui possède une longueur d'environ un kilomètre

De plus, les membres avaient décidé de prévoir une seconde rencontre le 13 février afin de permettre aux associations d'échanger sur leurs façons de faire et de s'entraider. Des sujets tels que le financement, le membership, les activités de communications (journal, Facebook) ont alors été discutés. Les participants ont réalisé qu'ils ont beaucoup à gagner en communiquant davantage entre eux. Ils démontrent par ailleurs beaucoup d'intérêt à mieux performer dans leurs activités au quotidien. Ils comptent d'ailleurs sur la FédéCP pour y arriver.

Comité chiens de chasse de la FédéCP

Une trentaine de personnes, représentantes de plusieurs régions du Québec et d'associations dédiées à l'utilisation de chiens à la chasse, se sont réunies le 5 mars dernier aux bureaux de la FédéCP afin de discuter de dossiers communs sous l'égide du Comité chiens de chasse, présidé par M. Martin Gagnon.

L'avantage de ce comité est qu'il permet aux organismes intéressés par les chiens de chasse de profiter de la force de la Fédération pour faire cheminer certains de leurs dossiers.

Un aspect qui intéresse d'ailleurs les gens de chiens est la promotion de leurs activités. Justement, les participants ont pu assister lors de cette rencontre à la présentation de cinq capsules vidéo sur la promotion des chiens de chasse, qui sont d'ailleurs disponibles sur le site web de la FédéCP (fedecp.com/multimedia). Ces capsules, qui présentent les caractéristiques et particularités des cinq types de chiens de chasse utilisés au Québec, viendront également bonifier les formations qui touchent la chasse et qui s'inscrivent dans le Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF). De plus, un microsite, chiensdechasse.info, devrait voir le jour en 2017.

Les participants ont aussi pu faire le point sur le dossier du meilleur partage des territoires fauniques entre les chasseurs de petits gibiers avec chiens et les trappeurs sur les réserves fauniques gérées par la Sépaq. Les piégeurs utilisent présentement la presque totalité de ces territoires, en vertu d'ententes avec le MFFP. Des pourparlers ont eu lieu et il ne semble pas y avoir de solution.

Pour ceux qui s'intéressent à la recherche de gibiers avec des chiens de sang, les autorités du MFFP refusent d'accorder à l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec des modifications réglementaires qui leur permettraient de travailler plus librement. L'ACCSQ souhaite entre autres qu'il leur soit permis d'utiliser une arme blanche pour abattre un animal blessé et retrouvé par un chien. Le comité a toutefois décidé de ne pas lâcher le morceau et de continuer ses revendications. Par contre, le ministère va analyser la situation dans un avenir proche.

Finalement, les membres ont discuté de l'avis d'interdiction de pratiquer des interventions chirurgicales esthétiques sur les animaux que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) a récemment publié à l'intention de tous ses membres. Pour les propriétaires de certains types de chiens de chasse, la coupe de la queue, une des interventions visées par cette interdiction, est essentielle au bien-être de leur animal, puisqu'elle leur évite de se blesser, parfois gravement, au cours des excursions de chasse. Le Comité, supporté par la FédéCP, souhaite rencontrer l'OMVQ pour la sensibiliser à cette situation. Deux demandes ont été faites à ce sujet et toutes deux ont été refusées. Devant ce refus, les membres du comité regarderont les avenues qui s'offrent afin de se faire entendre par l'OMVQ.

Les associations intéressées à participer à la rencontre du Comité chiens de chasse de la FédéCP et à faire avancer la cause des chiens à la chasse sont invitées à devenir membre. Informez-vous sur fedecp.com

Nouveautés dans la réglementation sur la chasse

Le 22 mars 2016, le MFFP a publié récemment sur son site Internet les principales nouveautés relatives à la réglementation de la chasse sportive au Québec pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2018. Nous nous réjouissons particulièrement de deux changements qui sont venus améliorer l'offre de chasse.

Le premier changement concerne une demande de notre part touchant la chasse à l'original dans les réserves fauniques. Dorénavant, seulement deux coupons de transport devront être apposés sur les bêtes abattues (soit ceux de l'abatteur et d'un compagnon qui fait partie de la même expédition). Les limites de capture des groupes étant

maintenues (un orignal par groupe simple et deux orignaux par groupe double), ce règlement permet à un chasseur ayant fait partie d'un groupe de chasse à l'orignal en réserve faunique où son coupon de transport n'a pas été utilisé de retenter sa chance sur un autre territoire durant la même saison.

La seconde nouveauté touche plus spécifiquement les amateurs de chasse à l'arbalète. L'obligation d'avoir une extension de corde d'au moins 25 centimètres a été abolie. Nous avons adressé cette demande de modification au MFFP afin d'éviter aux chasseurs une confusion inutile. En effet, certains nouveaux modèles d'arbalète, plus petits et faciles à transporter, peuvent avoir une allonge légèrement plus courte, mais posséder une puissance et une vitesse équivalente ou supérieure aux modèles plus encombrants.

La FédéCP travaille activement à rendre la chasse le plus accessible possible et croît que des améliorations réglementaires comme celles-ci contribuent à encourager les chasseurs de la relève; tout comme les mordus, à pratiquer leur activité de prélèvement avec passion.

Demandes de modifications réglementaires

Un gouffre se creuse entre les chasseurs et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Une des principales actions de la FédéCP est de faciliter l'échange d'informations entre les chasseurs et les pêcheurs et le gouvernement. Encore récemment, le ministère désignait même la FédéCP comme porte-parole de ces derniers et invitait tous ceux qui avaient des demandes concernant la modification des règlements de chasse et de pêche à les faire cheminer au sein de la FédéCP.

Pour aider à comprendre ce rôle, indiquons que des modifications réglementaires telles que l'autorisation d'utiliser des armes à air comprimé et des appeaux électroniques pour la chasse ou encore la réalisation du projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent sont des initiatives nées de citoyens, ou de membres de la Fédération, qui ont été présentées au gouvernement par la FédéCP.

Cependant, depuis environ trois ans, rien ne va plus dans cette dynamique qui permettait au secteur de la faune de continuer à évoluer et aux chasseurs et pêcheurs de profiter du meilleur cadre possible pour pratiquer leurs activités. Dans les dernières années, de nombreuses demandes de modifications nous ont été refusées. Entre autres :

Réponse du MFFP aux demandes de la FédéCP :

- Approbation des dossards avec motifs
- Demande d'ouverture de la chasse à l'écureuil

Réponse du MFFP :

Des réponses négatives ont déjà été expédiées par écrit pour ces demandes. Pour le MFFP, elles ont été analysées et il n'est pas envisagé de procéder à de nouvelles analyses.

- Chasse au coyote de nuit
- Allongement de la saison de chasse au raton laveur
- Ouverture de la chasse au renard dans de nouvelles zones

Réponse du MFFP :

Il a été rappelé que ces trois demandes ont été refusées. Pour le MFFP, il n'est pas requis de procéder à d'autres analyses, de travailler à implanter ces modifications et à créer de nouveaux permis. Par ailleurs, lors de l'analyse, le MFFP voulait connaître le nombre de chasseurs potentiel et l'effet de ces activités sur les populations.

Cependant, il a été expliqué au MFFP qu'il n'est pas possible de connaître le nombre d'adeptes, ni les effets sur les populations. La FédéCP soutient que tout créneau de chasse mérite d'être encouragé et que devant la difficulté de chasser ces espèces, le prélèvement restera très marginal. D'ailleurs, personne ne

connaît le nombre de chasseurs d'oiseaux noirs, de corneilles, de pigeons ou de coyote. Pourtant ces chasses sont offertes aux amateurs. Il a aussi été expliqué au MFFP que l'aspect économique est important et la disponibilité d'équipements de chasse aux prédateurs dans les commerces démontre qu'il y a un intérêt pour ces activités. Il y a même des guides qui offrent maintenant des forfaits pour la chasse aux pigeons et aux coyotes. Il a aussi été mentionné que la FTGQ avait donné son accord à ces activités.

Finalement, le MFFP a accepté de ramener ces trois demandes lors de l'élaboration éventuelle du Plan de gestion des animaux à fourrure, dont le début des travaux vient de se faire, mais il ne veut pas en discuter pour le moment. Nous espérons que cette situation insensée sera corrigée lors des prochains mois suite à notre intervention qui, il faut le souligner, a l'appui de la FTGQ.

- Création de permis de court séjour pour chasseurs résidents et non-résidents
- Création d'un permis d'utilisation d'armes à feu pour les activités d'entraînement des chiens de chasse

Réponse du MFFP :

Étant donné la marginalité des activités d'entraînement de chiens de chasse et la complexité d'introduire de nouveaux permis, ces demandes sont refusées. Il n'est pas non plus question d'utiliser des permis SEG (science, éducation, gestion) à cette fin.

- Réduction du coût des permis pour les 65 ans et +

Réponse du MFFP :

Étant donné la complexité d'introduire de nouveaux permis, et les coûts reliés à le faire, cette demande est refusée. Il a aussi été expliqué que le gouvernement n'a aucun intérêt à aller de l'avant avec une telle réduction de coût.

- Autorisation d'utiliser de deux cannes à pêche simultanément

Réponse du MFFP :

Cette demande exige un accord du gouvernement fédéral. Pour l'instant, le MFFP a préféré ne pas soumettre cette demande afin de prioriser celles qui sont liées au nouveau plan de gestion du saumon atlantique. Le MFFP est prêt à présenter notre demande d'utilisation de deux cannes lors d'un prochain « train » réglementaire. La date n'est cependant pas connue et l'analyse de leur part n'a pas été faite.

- Plan de gestion du dindon - Réciprocité et formation des chasseurs non-résidents

Réponse du MFFP :

Le ministère a engagé des discussions avec le gouvernement de l'Ontario pour tenter d'établir la réciprocité afin que la formation sur la chasse au dindon sauvage dans l'une de ces provinces soit acceptée dans l'autre. Cependant, il est refusé par la MFFP d'obliger les chasseurs non-résidents d'autres provinces, états ou pays, à suivre la formation sur la chasse au dindon sauvage pour venir chasser au Québec. Selon les MFFP, les chasseurs non-résidents arrivent déjà avec l'expérience requise et il est inutile de dresser des entraves devant ces chasseurs.

- Pourquoi le règlement concernant le tir à partir du chemin dans la zone 22 (A et B) a-t-il été changé

Il a été expliqué au MFFP que la réglementation concernant le tir à partir du chemin a été modifiée pour la zone 22 A et B. Auparavant, il était écrit qu'il y avait « interdiction de tirer sur un animal sur tous chemins ouverts à la circulation... ». La réglementation indique maintenant qu'il y a « interdiction de tirer sur un animal à partir de tout chemin ouvert à la circulation... ». Le second libellé signifie qu'un chasseur doit quitter le chemin pour tirer sur un animal alors que cela était permis auparavant, en autant qu'il ne tirait pas en travers ou vers le chemin. Initialement cette réglementation avait été mise en place pour assurer la sécurité des véhicules, mais aussi celle du chasseur qui pouvait effectué un tir à partir du chemin, sur une base solide, sans être ennuyé par la neige.

Réponse du MFFP :

Le dossier sera vérifié par les avocats du ministère.

Finalement, l'étude juridique de cette réglementation a donné raison à la FédéCP.

- Où en est rendu le dossier chiens de sang et quand sera tenue la prochaine rencontre.

Réponse du MFFP :

Le ministère a récemment expédié une lettre signée par Réjean Rioux, Directeur général de la protection de la faune, à Chantal Bellemare, pour lui indiquer la décision finale du MFFP relativement à la recherche de gibiers avec des chiens de sang. Il a été déterminé que le cadre réglementaire actuel permettait de rechercher adéquatement des gros gibiers avec des chiens. Mais il a été définitivement écarté de revoir la loi et les règlements pour permettre une accréditation, de rechercher un gibier avec un chien en étant en possession d'une arme ou encore de porter une arme la nuit lors d'une recherche. De même, les conducteurs de chiens de sang ne seront pas autorisés à achever un animal blessé avec une arme blanche. Cette position du MFFP explique aussi pourquoi il n'y a pas eu de suite au comité qui avait été mis sur pied pour ce dossier. Il a été clair que jamais le ministère n'ira de l'avant avec une accréditation, encore moins si c'est pour donner le monopole à un groupe.

L'achèvement d'un animal blessé par tous les chasseurs, pour des questions éthiques et de perceptions du public, interpelle cependant le MFFP qui entend étudier cette question éventuellement et le tout sera regardé avec la FédéCP.

DOSSIERS D'INTÉRÊT

Immatriculation des armes à feu

Commission parlementaire sur le projet de loi sur n°64 : Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction

Le 7 avril 2016, la FédéCP, entre autres représentée par M. Bernard Pelletier, porteur du dossier des armes à feu, a été entendue devant la Commission des institutions au sujet du projet de loi n°64. À partir du moment de l'annonce du projet de loi, en décembre 2015, la FédéCP a multiplié les actions afin de faire connaître son opposition à la création d'un registre québécois des armes à feu sans restriction. La Fédération espérait que le gouvernement suivrait la voie du bon sens et de la volonté citoyenne et s'opposerait à son tour à ce projet de loi déraisonnable dont le prix s'annonce démesuré. Il est clair pour nous que notre province n'a pas les moyens financiers pour s'investir dans un projet qui n'offre rien d'autre qu'une illusion de sécurité.

Cependant, l'implication et la mobilisation des chasseurs ont porté fruit. Ces derniers ont fait part de leur désaccord à leur député et se sont manifestés lors d'événements publics. Ces derniers se sont impliqués en signant la pétition déposée à l'Assemblée nationale qui a recueilli 58 500 signatures. Tout au long du processus d'adoption de ce projet de loi, les politiciens ont été ébranlés au point que des remises en question à l'intérieur des partis politiques se sont effectuées.

Finalement, l'adoption de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu désole la FédéCP. Toutefois, face à cette réalité, nul autre choix que de se conformer. Circonstances atténuantes pour les chasseurs ; le Législateur a reconnu une grande partie de nos recommandations, ce qui simplifie au maximum le processus d'immatriculation.

Voici les résultats tangibles obtenus suite à aux recommandations de la FédéCP :

- Il est inscrit dans la loi qu'«aucun tarif ne peut être fixé pour l'application de ce projet de loi » ;
- L'amende a été réduite pour passer de « 100 \$ à 300 \$ » à « 50 \$ à 100 \$ » ;
- Les agents de protection de la faune n'auront pas le pouvoir de saisir des armes à feu. Par contre, ils pourront toujours exiger de connaître leur numéro d'immatriculation.
- Le burinage n'est pas une option retenue par les parlementaires afin d'identifier les armes.

La FédéCP propose que le numéro d'immatriculation attribué à une arme soit simple et identique au numéro de série que l'on retrouve sur l'arme. Advenant une problématique, tel que l'absence d'un numéro de série, la FédéCP suggère d'utiliser le nom du propriétaire suivi d'un chiffre prédéterminé. De plus, avec l'utilisation grandissante des téléphones intelligents, il est plus facile de conserver cette donnée, au lieu d'être dans l'obligation d'avoir des documents en notre possession.

Décès de madame Marie-Claire Kirkland Casgrain

Le 24 mars 2016, la Fédération soulignait par communiqué le décès de l'instigatrice des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu, Mme Marie-Claire Kirkland Casgrain.

Pionnière dans le monde politique, madame Casgrain a été la première femme députée de l'Assemblée législative du Québec et aussi la première femme membre du Conseil des ministres en 1962. La FédéCP tenait à souligner l'apport de cette grande dame dans le domaine de l'éducation à la sécurité dans le maniement des armes à feu et dans la pratique de la chasse au Québec. C'est sous son règne en tant que ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (1970) et en tant que membre du cabinet Bourassa de 1970 à 1972 que le programme d'enseignement expérimental et volontaire en sécurité pour le maniement des armes à feu (SMAF : 1968-1971) s'est le plus développé. Cette formation visait à réduire le nombre d'accidents par arme à feu chez les chasseurs québécois. C'est dans le même objectif et sous le même gouvernement qu'en 1972, la possession d'un certificat du chasseur est devenue obligatoire au Québec avec pour condition la réussite du SMAF.

C'est vraisemblablement grâce à cette initiative et celles qui ont suivi, comme le Cours canadien de Sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), au niveau fédéral, que nous avons vu le nombre d'accidents avec des armes à feu passer de 50-60 annuellement à seulement quelques rares cas par année.

Réaction au rapport du commissaire au développement durable

En juin 2016, la FédéCP prenait connaissance du Rapport du commissaire au développement durable (printemps 2016), dont le chapitre 2 démontre que le Québec devrait être plus actif en matière de conservation et de mise en valeur de la faune. La FédéCP s'est trouvée grandement interpellée par ce rapport, puisqu'elle-même croit que le développement du secteur, et les importantes retombées économiques qu'il engendre passent par le développement de la relève et la promotion d'une image positive des activités de chasse et de pêche.

C'est d'ailleurs à cet effet qu'elle a développé au fil du temps plusieurs projets, programmes et outils ayant pour but de moderniser le domaine des activités de prélèvement et d'en valoriser l'image. Que l'on pense aux programmes de bourses de notre Fondation, aux campagnes d'images de la chasse, à l'activité Fauniquement femme, ou au développement d'outils technologiques comme la carte interactive allonspêcher.com, l'application mobile Zone Chasse ou la plate forme Mentorat chasse, pêche, piégeage; ces actions concrètes ont permis de véritablement propulser le milieu à un niveau supérieur.

C'est donc forte de son expérience et de son réseau que la FédéCP offre son support au gouvernement afin de l'aider à atteindre les objectifs de développement envisagés par la vérificatrice générale. La FédéCP est prête à s'impliquer et à faire partie d'un comité de suivi. Cette collaboration s'avère incontournable si l'on veut relever les défis auxquels notre secteur est confronté : simplification réglementaire, accessibilité, développement de la relève, promotion, etc.

La Fédération était tout à fait d'accord avec les propos du ministre Laurent Lessard, qui affirmait qu'un premier pas dans la bonne direction serait de rétablir et d'entretenir les canaux de communication entre les partenaires fauniques, membres de la Table nationale de la faune (TNF), qui travaillent directement auprès des clientèles, et les instances gouvernementales. La collaboration entre ces deux paliers est essentielle au bon fonctionnement du secteur, et les travaux de la TNF en ont fait la preuve dans plusieurs dossiers dans le passé. La FédéCP espère que la publication de ce rapport agira comme tremplin à de meilleures collaborations entre tous les acteurs qui œuvrent à la pérennité des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Pour consulter le Rapport du commissaire au développement durable (printemps 2016), cliquez ici où rendez-vous sur le site Internet du Vérificateur général du Québec (www.vgq.qc.ca).

Projet de loi C-246 : Loi sur la modernisation des mesures de protection des animaux

La Chambre des communes rejette le projet

Le 6 octobre dernier, les députés fédéraux rejetaient le projet de loi C-246 : Loi sur la modernisation des mesures de protection des animaux visant à modifier le Code criminel afin de consolider et de moderniser diverses infractions contre les animaux était tout d'abord dédié à l'interdiction de la pratique de l'enlèvement des nageoires de requins ou encore pour empêcher la vente de fourrure de chats et de chiens. Cependant, il comportait aussi de nombreuses mesures beaucoup plus subversives qui auraient pu permettre à des groupes extrémistes de protection des animaux de s'attaquer aux activités de prélèvement faunique et entreprendre des recours injustifiés contre la chasse.

Notre fédération, l'instar des autres fédérations fauniques du Canada, et sur l'avis juridique de l'Ontario Federation of anglers and hunters, était inquiète des conséquences qu'aurait pu avoir l'adoption de ce projet de loi sur les activités traditionnelles et patrimoniales de chasse et de pêche.

Présentement, le secteur des activités de prélèvement faunique s'exerce en vertu d'un cadre légal serré qui soutient tout un secteur de notre économie et profite à toutes les communautés du Canada. La FédéCP, ainsi que ses nombreux partenaires, sont parmi les acteurs environnementaux les plus actifs au pays en s'impliquant dans une multitude d'initiatives visant à améliorer la santé de la faune et de ses habitats.

Afin d'exprimer son opposition face à ce projet de loi, la FédéCP a participé, avec les autres Fédérations fauniques du Canada, à une importante campagne d'information auprès des députés fédéraux afin d'expliquer ce point de vue. Cette action a porté ses fruits et le projet de loi a été battu au moment de la seconde lecture à la chambre des communes.

Pour conclure, l'utilisation d'animaux dans notre société est à la base d'une importante économie, que ce soit pour les loisirs, la recherche ou la production de nourriture. Pour

notre organisation, il est primordial que les initiatives législatives ne comportent aucune disposition qui porterait atteinte aux activités de prélèvement pratiquées dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbying.

C'est en mars 2016 que la Fédération a été entendue par le Commissaire au lobbying du Québec (CLQ), Me François Casgrain, dans le cadre de l'étude qu'il mène sur l'assujettissement des organismes sans but lucratif (OSBL) aux règles d'encadrement prévues au projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbying.

Cette étude permet au CLQ d'échanger avec des représentants d'OSBL actuellement non assujettis afin de bien saisir les difficultés qu'ils identifient et d'être en mesure, si possible, de formuler aux parlementaires des pistes de solution. Il était prioritaire pour la FédéCP de participer à cette consultation, puisque l'application de ce projet de loi est actuellement la plus grande menace à laquelle le secteur faunique est confronté.

Préalablement à cette rencontre, la FédéCP a déposé un mémoire dans lequel notre position est exposée au Commissaire.

Au nom du conseil d'administration, j'ai rappelé que notre organisation, tout comme l'ensemble des organisations sans but lucratif œuvrant pour le secteur faune, ne peut être considérée comme une entité privée au même titre que les entreprises, puisque nous ne travaillons pas par intérêt particulier ou pécuniaire, mais bien dans l'intérêt du public, à la mise en valeur et à la protection de la faune et de ses habitats ». L'assujettissement des OSBL à la loi aurait pour effet de museler le secteur faune en limitant fortement nos capacités d'action. La force vive de notre organisation et de nos associations membres repose sur l'appui et la collaboration de bénévoles partout en province. La lourdeur administrative que cette loi imposerait nuirait grandement à leur implication et à leur rétention, ce qui entraînerait de graves conséquences pour l'ensemble de notre secteur d'activité.

Pour faire suite à cette consultation, la FédéCP espère sincèrement que ses inquiétudes seront entendues et comprises par le Commissaire, et que le secteur faune sera exclu de ce projet de loi.

Contrôle du sanglier sauvage

Des chasseurs qui fréquentent les secteurs du sud du Québec constatent avec inquiétude la présence de quelques dizaines de sangliers sauvages. Ce phénomène, bien que relativement récent, n'est pas très surprenant, le sanglier causant déjà de nombreux problèmes aux États-Unis et dans l'ouest du pays, et l'expérience vécue dans ces états démontre qu'une réaction rapide s'impose afin d'éradiquer les sangliers. Sans action, tôt ou tard, ils deviendront de plus en plus nombreux.

S'ils venaient à se multiplier, ces animaux, capables de modifier sensiblement les milieux naturels, accapareraient de nombreuses niches écologiques et entreraient en compétition avec le cerf de Virginie et d'autres animaux indigènes. De plus, comme ils peuvent s'alimenter à même la nourriture du bétail domestique ou directement dans les cultures, les pertes des agriculteurs peuvent devenir importantes. Autre inquiétude, le sanglier est porteur de maladies transmissibles aux animaux domestiques et sauvages ainsi qu'à l'homme.

Présentement, les provinces de l'Ouest sont aux prises avec ce mammifère et elles ont dû adopter des mesures de contrôle. Certains chercheurs craignent par contre qu'une réaction trop tardive ait empêché son éradication, de sorte qu'il leur faudra dorénavant vivre avec cet intrus. Il semble aussi que des populations se soient installées dans des états américains limitrophes du Canada, avec tous les inconvénients qu'elles apportent.

La FédéCP a donc demandé au MFFP de porter attention à la situation et à intervenir dès maintenant afin d'éviter une dégradation de la situation. Selon nous, il devrait être envisagé de permettre à toute personne détentrice d'un permis de chasse d'abattre ces animaux, tel que cela se fait en Colombie-Britannique.

Mais cette demande a été refusée, et le gouvernement préfère se lancer dans un contrôle basé sur des notions théoriques qui nous semblent toutefois difficiles à appliquer. Nous verrons bien ce qu'il adviendra de cette espèce au fil des années.

Opposition de la FédéCP à la demande de transfert d'eau de la ville de Waukesha

La FédéCP a apporté son support à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent concernant leur contestation de la décision Great Lakes-St. Lawrence Sustainable Water Resources Council de permettre le transfert d'eau des Grands-Lacs vers la ville de Waukesha. Le conseil d'administration de la fédération considère que de

telles décisions risquent de mettre en péril les écosystèmes fluviaux et, de par le fait même, les activités récréatives qui s’y déroulent.

Projet de modernisation du Règlement sur les habitats fauniques

C’est représenté par M. Yvon Courchesne que la FédéCP a assisté à une rencontre au sujet de la modernisation du Règlement sur les habitats fauniques. Il s’avère que le cadre légal de ce règlement est archaïque, qu’il est d’une grande complexité d’application et qu’il induit une iniquité réglementaire entre les clientèles. Les objectifs de cette modernisation seront donc d’assurer une protection efficace de l’habitat du poisson et des espèces menacées et vulnérables, de minimiser les impacts découlant de l’application de la réglementation sur les terres privées en assurant une meilleure harmonisation législative et d’améliorer la protection des habitats fauniques en regard des nouvelles connaissances acquises sur la faune et ses habitats.

ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX

Fauniquement femme

Encore une fois en 2016, le séjour Fauniquement femme Latulippe en a comblé plus d’une. Vingt-neuf femmes de tous âges se sont réunies du 1er au 3 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d’initiation aux activités de chasse et de pêche réservée à la gent féminine.

Pour cette dix-septième année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d’initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine *Remington*, le tir à l’arc et le maniement d’un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d’expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été des plus choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe. Chaque participante est repartie avec sa propre canne à pêche, un étui et un coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse en offrant de nombreux cadeaux qui seront utiles lors des prochaines sorties

de chasse, de pêche et de plein air de ces nouvelles adeptes de chasse et pêche. Un nouveau commanditaire s'est ajouté cette année : Pilote \$ Filles a fourni une chemise à chaque participante.

Salons

En 2016, la FédéCP a participé à quelques salons nationaux en plus de participer à de nombreux salons régionaux.

La FédéCP a entre autres participé aux deux salons Expert, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Elle a aussi été représentée aux Salons nationaux de la pourvoirie de Montréal et de Québec, au salon national chasse et pêche de Rimouski, aux salons Expo-Nature de Chicoutimi et d'Alma ainsi qu'au salon régional camping, loisirs, chasse et pêche de Rouyn-Noranda, organisé par l'Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda inc.

Le nouveau kiosque réalisé en 2015 a encore cette année optimisé notre présence dans les grands événements. Plus actuel, celui-ci expose la beauté du siège social de la FédéCP et du boisé héritage faune en plus de présenter les projets phares de la FédéCP en image.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui oeuvrent lors de ces événements qui demandent beaucoup d'énergie.

Souper-bénéfice d'Héritage faune

En 2016, Héritage faune a tenu son 17^e souper-bénéfice au profit de la relève de la chasse et de la pêche, à l'Hôtel Plaza Québec et a reçu près de 373 amis et partisans. Sous la présidence d'honneur de M. Richard Garneau, Président et chef de la direction de Produits forestiers Résolu, le souper-bénéfice a permis d'amasser un montant total de plus de 90 000 \$.

Cette activité de financement doit également son succès aux commanditaires et à leur généreuse contribution. Plus de 100 articles ont été vendus grâce aux encans prestigieux, secrets et silencieux lors de la soirée, et plusieurs cadeaux ont été remis en prix de présence ou en tirage au sort.

Chaque année, et depuis 17 ans maintenant, les profits réalisés sont distribués par l'entremise du programme de Bourses « relève » d'Héritage faune. Ce programme est consacré aux associations membres de la FédéCP.

Par ailleurs, le 18^e souper-bénéfice se tiendra le 17 novembre 2017, de nouveau à l'Hôtel Plaza de Québec. Cette année encore, la soirée sera animée d'encans ainsi que de nombreux tirages et de prix de présence. Une invitation a été lancée aux membres des conseils d'administration d'Héritage faune, de Sécurité nature et de la FédéCP, afin de solliciter leur aide pour trouver des commanditaires et vendre des billets pour le prochain souper. La participation de tous les membres est nécessaire au succès de l'activité.

RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE

Généralités

Depuis quelques années, le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, financé à partir de l'augmentation du prix des permis permet à notre secteur de réaliser des projets majeurs pour les clientèles que nous représentons. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet la réalisation de projets en région et de soutenir, pour près de 1,5 million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.

La FédéCP quant à elle est devenue un partenaire majeur du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet *Relève et mise en valeur*.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques;
- La connaissance aux fins de développement;

- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits;
- Le développement d'alliances extrasectorielles;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

Chasseurs généreux

Suite à une année de travail préalable, c'est à l'automne 2016, le programme Chasseurs généreux a été implanté à l'échelle provinciale. Le recrutement des bouchers participants et la planification logistique du programme ont été au cœur de ce projet en 2016.

Le microsite web www.chasseursgenereux.com a été développé et mis en ligne avec la firme *Spektrum média* afin de faire la promotion du programme. Des outils de communication comme des affiches et une pochette d'information destinée aux bouchers ont été développés et distribués à la grandeur de la province.

Ce projet a également fait l'objet d'une campagne d'image de la chasse. Le média Newad a été utilisé afin de diffuser la capsule vidéo partout au Québec, supporté par une campagne d'affichage traditionnel.

Une cinquantaine de bouchers répartis dans toutes les régions du Québec ont adhéré au programme, et plus de 5300 livres de venaison ont été donnés par les chasseurs et distribués par le réseau des Banques Alimentaire du Québec à des gens dans le besoin.

Pourquoipecher.com

Pourquoipecher.com, est le penchant halieutique de pourquoichasser.com, en ligne depuis 2008. Il s'agit d'un microsite convivial et pratique conçu afin d'informer, de

sensibiliser la population et de favoriser la croissance du nombre de personnes pratiquant la pêche sportive au Québec.

Où pêcher ? Comment s'initier ? Cette plate-forme web rassemble une foule d'informations pratiques entourant la pêche sportive, en plus de mettre à l'avant-plan une médiathèque où des vidéos exclusives de la FédéCP et de ses partenaires vous feront vivre l'expérience pêche sous toutes ses facettes. Techniques, sécurité, trucs et astuces, remise à l'eau, équipements; une multitude de sujets y sont abordés et seront ajoutés au fil du temps.

Une capsule vidéo sur la démocratisation de la pêche à la mouche mettant en vedette Cyril Chauquet a été produite dans le cadre de ce même projet et est diffusée sur cette plate-forme en version longue (1 minute 30 secondes) et en version courte (30 secondes). Une version style publicitaire de 15 secondes est également disponible.

Chiendechasse.info / huntingdogs.info

Suite à une demande du comité Chiens de chasse de la Fédération, ce microsite internet convivial et pratique a été conçu afin d'informer, de sensibiliser et de favoriser la croissance du nombre de personnes pratiquant la chasse avec chien au Québec.

Chiensdechasse.info et *huntingdogs.ca*, serviront également de plateforme de diffusion aux cinq capsules vidéo sur la chasse avec chien réalisées par la Fédération à l'automne 2015.

AUTRES PROJETS

Planification stratégique

La Fédération a entrepris en 2016 la réalisation d'une planification stratégique. M. Serge Larivière, qui sera épaulé par M. Yvon Courchesne, a pris la charge de cette tâche qui devrait se terminer au cours de 2017. Il s'agit d'un travail imposant qui aidera l'organisation à faire le point sur les mandats qu'elle envisagera pour les prochaines années.

Pour atteindre ce but, des questionnaires ont été remis à des membres de l'ensemble de notre réseau (membres des conseils d'administration provincial et régionaux, associations et membres individuels) employés et bénévoles, à partir desquels seront compilées des données qui aideront à dresser un portrait de la situation actuelle de la Fédération. Puis, à la suite de ce constat, des objectifs seront établis pour le futur. Le plan stratégique lui-même devrait être disponible vers la fin de l'année.

Portail FédéCP

Afin d'offrir une gestion simplifiée à ses membres, la Fédération a fait appel, en 2014, à la firme *Prospection* pour le développement du Portail FédéCP, une plate-forme de gestion informatisée s'adressant principalement aux administrateurs de la FédéCP, aux régionales, aux associations et aux moniteurs de la Fédération. Différentes phases de déploiement ont depuis été réalisées permettant le dépôt, le partage et la consultation de documents de tous genres. Un système de notifications inclus au système permet une communication efficace avec nos membres des différents paliers. Les utilisateurs concernés ont donc maintenant accès à divers outils facilitant la gestion et l'administration des cours du PESCOF, tout en ayant accès à une vaste banque de documents de tous genres.

Présentation autoportante de la FédéCP et de ses filiales

La FédéCP et ses filiales sont présentées en détail dans cette présentation style *PowerPoint* qui a pour objectif de démystifier l'organisation, sa mission et ses actions.

Cette présentation s'adresse autant aux membres qu'au public en général et est facile à consulter puisqu'elle est autoportante, c'est-à-dire que l'ensemble des informations est véhiculé par le visuel, sans nécessité d'ajouter un complément verbal.

1

Cette présentation sera publiée sur la page d'accueil du site Internet de la FédéCP, en plus d'être disponible pour téléchargement sur le Portail.

Implantation de la stratégie de contenu et du blogue de la Fédération

La Fédération a fait appel à la firme *Spektrum média* pour implanter une stratégie de contenu. Après une analyse stratégique de notre organisation, des objectifs ont été établis et un plan d'action a été mis sur pied. L'outil choisi pour l'atteinte des objectifs est le Blogue Fédération (www.fedecp.com/blogue).

Objectifs communicationnels :

- Être la référence en matière de respect et gestion de la faune et de ses habitats;
- Être reconnue pour le développement et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives;
- Accroître la notoriété organisationnelle auprès de la population générale;
- Augmenter l'intérêt pour la Fédération et développer un réel sentiment d'appartenance envers elle;
- Assurer la relève de chasseurs et pêcheurs et la relève des bénévoles.

Objectifs marketing :

- Augmenter le nombre de membres dans les associations;
- Augmenter le nombre de membres dans les associations; particulièrement des femmes et des jeunes;
- Augmenter le nombre de dons versés à la fondation Héritage faune;
- Augmenter le nombre de membres citoyens et organisationnels;
- Augmenter la visibilité de la boutique en ligne;
- Promouvoir *Zone chasse*;
- Promouvoir toutes les pages périphériques ; Mentorat chasse pêche piégeage, Pourquoi pêcher, etc. ;
- Augmenter le nombre d'inscriptions aux cours.

La stratégie de contenu est le fruit commun de l'analyse de la clientèle cible de l'organisation, de son positionnement face à certains enjeux et de ses objectifs. Elle

donne les grandes tangentes à cibler pour chacun des cinq axes définis qui alimentent le blogue Fédération.

Axe A : Histoires de chasse et de pêche

Axe B : Portraits fauniques

Axe C : Recettes du terroir

Axe D : Projets à succès

Axe E : Trucs et astuces

Hebdomadairement, les axes s'alternent et font l'objet d'un article du blogue qui est ensuite partagé sur les réseaux sociaux par les membres et les partenaires établis.

Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN)

Cette année, la FédéCP s'est jointe à deux reprises aux campagnes de sensibilisation du Conseil canadien de la sécurité nautique. Lors de la Semaine nationale de la pêche, qui a eu lieu du 2 au 10 juillet 2016, la FédéCP a rappelé l'importance du port de la veste de flottaison individuelle. Plus tard, au début de l'automne, nous avons lancé un rappel des précautions à prendre lors de la navigation automnale.

Village Nordik

La FédéCP s'est associée à la première édition du Village Nordik du Port de Québec, qui promeut l'accessibilité à la pêche d'hiver en ville et le développement de la relève. Les pêcheurs ont donc pu profiter de *L'Igloo FédéCP* au Village Nordik durant toute la saison 2016.



REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération qui travaillent avec dévouement, passion et générosité pour atteindre nos buts communs. J'aimerais exprimer également ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (sa fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, aux présidents régionaux, au directeur de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et aux présidents de nos nombreuses associations. Je tiens à souligner la présence des associations membres qui, par leur support, permettent à notre fédération de se développer et de garder sa force vive. Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF ainsi que les employés de la Fédération et de ses deux filiales.

Les administrateurs de la Fédération

- Pierre Latraverse, président
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Gilles Brassard, président FédéCP- Saguenay-Lac-St-Jean
- Bob Bélanger, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Pierre Caron, président FédéCP - Mauricie
- Michel Dufort, président FédéCP – Estrie
- Rodolphe La Salle, vice-président et président FédéCP-Outaouais
- André Poulin, président FédéCP- Abitibi-Témiscamingue
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Michel Hébert, président FédéCP - Lanaudière
- Thérèse Moreau, représentante FédéCP – Lanaudière
- Marc Renaud, secrétaire et président FédéCP-Laurentides
- Gilles Jacques, trésorier et président FédéCP-Montréal-Laval-Montérégie
- Yvon Courchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec
- Pierre Bertrand, membre coopté
- Réal Ducharme, membre coopté
- Michel L. Fortin, membre coopté
- Serge Larivière, membre coopté
- Marc Leclerc, membre coopté
- Marcel Simard, membre coopté

Les employés

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Stéphanie Vadnais, conseillère en communication

Héritage faune :

- Hélène Baron-Gauthier, coordonnatrice

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, adjointe administrative
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Martin Savard, biologiste et coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, contrôleur

Il m'apparaît important de souligner et de remercier une personne qui fait un excellent travail au bureau de la Fédération, à titre de bénévole pour Sécurité nature: Monsieur Gilles Martin.

